

Le collège du Petit Bois

En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants de six à seize ans. Si l'enseignement scolaire est assuré par des enseignants de l'Éducation Nationale, sous la direction du Rectorat de Versailles, c'est le département du Val d'Oise, qui pour sa part est garant de la construction et de l'entretien des collège (réparations, équipement, entretien et fonctionnement). Il dépend des inspections suivantes :

- Inspection Académique du 95
- Inspection Départementale



© Pierrelaye

Coordonnées

Collège du Petit Bois 11 rue Juliette Monnier 95480 Pierrelaye cdi.lepetitbois@gmail.com 01 30 37 20 90 Contact

Inspection Académique du 95

Immeuble « Le Président » 24 avenue des Arpents 95525 Cergy Pontoise Cedex Tél. 01 30 75 57 57

Inspection Départementale

Ecole Jean Moulin 58 Boulevard Joffre 95220 Herblay Tél. 01 34 50 63 29

Liens utiles Site internet du collège